



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014**

Le seize AVRIL deux mil quatorze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BAUR, Maire.

Présents : M. GRENIER, Mmes JACQUIER et MARTIN, MM. FAVRE-VICTOIRE et MUNOZ, Adjoints – Mmes FOLPINI et GARIN-NONON, MM. GABORIT, SAPPEY, MOUTTON, Mmes BONDAZ, COLLARD-FLEURET, MM. DEPLANTE et VULLIEZ, Mme BAPTENDIER, M. PASINI, Conseillers Municipaux.

Absents : Mmes CHOQUEL et CHARETTE (ont donné pouvoir), Conseillères Municipales.

Mme COLLARD-FLEURET a été nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2014**

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2014 est adopté.

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée du mandat, certaines attributions relevant normalement de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après discussions et afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, décide de donner délégation à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et pour la durée de son mandat :

. pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; il fixe le montant de cette délégation à 15.000 euros.

Madame BAPTENDIER aurait souhaité 10.000 euros, justifiant que Monsieur BAUR, lors du précédent mandat, estimait le montant de 20.000 euros excessif. Monsieur PASINI rappelle que, lors du précédent mandat, ce montant était de 20.000 euros et qu'à l'usage, il est apparu trop élevé.

. pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Suite à la remarque de Monsieur MOUTTON, le Conseil Municipal ne souhaite pas déléguer son droit de préemption.

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

Monsieur le Maire informe que, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux sont gratuites. Cependant, elles

donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées à compenser en partie les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

Le montant de ces indemnités est fixé par le conseil municipal, dans la limite des taux maxima. Une délibération unique peut être prévue pour la durée du mandat, en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015, afin de ne pas devoir délibérer à chaque revalorisation de cet indice.

Il est précisé que l'octroi d'une indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est subordonnée à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose une délégation du maire, sous forme d'arrêté qui doit être affiché et notifié à l'intéressé pour être exécutoire.

Il est à noter que l'indemnité attribuée aux conseillers municipaux doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au maire, aux adjoints et à deux conseillers municipaux, à compter du 4 avril 2014, une indemnité de fonctions égale à :

- . 43 % de l'indice 1015 pour le maire,
- . 16,5 % de l'indice 1015 pour les adjoints,
- . 6 % de l'indice 1015 aux conseillers municipaux.

Il est précisé que le précédent conseil municipal avait voté les mêmes taux. L'enveloppe globale des indemnités est donc identique.

A la demande de Madame BAPTENDIER, Monsieur le Maire informe des délégations qui seront confiés aux adjoints et conseillers municipaux :

- . Patrice GRENIER : affaires foncières, ressources humaines, finances et économie générale.
- . Jennifer JACQUIER : scolaire, jeunesse, sports et vie associative.
- . Céline MARTIN : affaires sociales, solidarité, relations intergénérationnelles.
- . Emmanuel FAVRE-VICTOIRE : communication, développement économique, aménagement durable, environnement.
- . Manuel MUNOZ : cadre de vie communal, urbanisme.
- . Jean-Louis SAPPEY : voirie, travaux communaux.
- . François DEPLANTE : sécurité routière.

### **CONSTRUCTION D'UN HALL SPORTIF. ANNULATION.**

Monsieur GRENIER expose qu'il a pris contact avec le Cabinet DUJOL, maître d'œuvre, et les différents intervenants dans ce dossier, pour les informer qu'il est envisagé d'annuler le projet de hall sportif et pour fixer le montant des indemnités dues.

Une rencontre avec le Cabinet DUJOL a été fixée au 29 avril prochain.

A la demande de Madame BAPTENDIER, il précise que le permis de construire est en cours d'instruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite au projet de construction d'un hall sportif et d'annuler la demande de permis de construire.

Monsieur VULLIEZ souhaiterait connaître le montant des indemnités qui seront à verser aux différents cabinets intéressés. Le Conseil Municipal sera informé, lors de la prochaine réunion.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.**

Le Conseil Municipal est informé des ventes suivantes :

- . parcelle n° AB 116 – « Ebaux Ouest »,
- . parcelles n° AB 117, 118 et 119 – « Ebaux Ouest »,
- . parcelles n° AB 120, 121 et 122 – « Ebaux Ouest »,
- . parcelle n° AB 124 – « Ebaux Ouest »,
- . parcelle n° AB 125 – « Ebaux Ouest »,

. parcelle n° AB 128 – « Ebaux Ouest ».

Il est précisé que les déclarations d'intention d'aliéner ne sont pas transmises au conseil municipal. En effet, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) considère que les DIA contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers mettant en cause le secret de leur vie privée ; elles ne peuvent donc être communiquées aux tiers.

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.**

Le Conseil Municipal désigne, ainsi qu'il suit, les représentants de la commune dans les organismes extérieurs :

. Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du secteur de Thonon-les-Bains (S.I.D.I.S.S.T.)

- . Titulaires : Patrice GRENIER et Jean-Louis SAPPEY.
- . Suppléants : Bernard GABORIT et Hervé MOUTTON.

. S.I.V.U. d'Equipement de Verniaz

- . Titulaires : Manuel MUNOZ, Jean-Louis SAPPEY, Hervé MOUTTON et Aurora CHOQUEL.
- . Suppléants : Emmanuel FAVRE-VICTOIRE, Michèle GARIN-NONON, Bernard GABORIT et Christine BONDAZ.

. Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon-les-Bains (S.I.B.A.T.)

- . Titulaires : Céline MARTIN et François DEPLANTE.
- . Suppléants : Jennifer JACQUIER et Stéphanie COLLARD-FLEURET.

. Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel (S.I.S.A.M.)

- . Titulaires : Jean-Louis BAUR, Jennifer JACQUIER et Frédéric PASINI.
- . Suppléants : Manuel MUNOZ, Christine BONDAZ et Stéphanie COLLARD-FLEURET.

. Syndicat du Comté d'Allinges

- . Titulaire : Evelyne BAPTENDIER
- . Suppléant : Hervé MOUTTON.

. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Bassin de Thonon-les-Bains (C.I.S.P.D.)

- . Représentant : Jean-Louis BAUR.

. Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

- . Représentant : Emmanuel FAVRE-VICTOIRE.

. Commission Départementale d'Aménagement Commercial

- . Titulaire : Emmanuel FAVRE-VICTOIRE
- . Suppléant : Bernard GABORIT.

. SEML Chablais Habitat

- . Titulaire : Patrice GRENIER
- . Suppléant : Luce FOLPINI.

. Comité National d'Action Sociale

- . Délégué des élus : Manuel MUNOZ
- . Délégué des agents : Isabelle DUMONT.

Il est rappelé que, suite à l'élection municipale de mars 2014, les représentants de la commune à la Communauté de Communes du Bas-Chablais sont : Jean-Louis BAUR, Jennifer JACQUIER et Christian VULLIEZ.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal désigne, ainsi qu'il suit, les membres des commissions municipales :

. Aménagement du territoire et Urbanisme

Jean-Louis BAUR, Emmanuel FAVRE-VICTOIRE, Manuel MUNOZ, Jean-Louis SAPPEY, Hervé MOUTTON, François DEPLANTE, Christian VULLIEZ, Evelyne BAPTENDIER et Frédéric PASINI.

. Gestion du personnel

Jean-Louis BAUR et Patrice GRENIER.

. Commission électorale

. 1<sup>er</sup> bureau : Jean-Louis BAUR

. 2<sup>ème</sup> bureau : Patrice GRENIER.

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. ELECTION DES MEMBRES.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 10 et procède à leur élection, conformément aux articles 8 et 9 du décret n° 95.562 du 6 mai 1995 (modifié par le décret 2000.6 du 04.01.2011), étant précisé que le maire en est le président de droit :

. Mme Céline MARTIN, Adjointe	19 voix – élue
. Mme Jennifer JACQUIER, Adjointe	19 voix - élue
. M. Manuel MUNOZ, Adjoint	19 voix – élu
. Mme Michèle GARIN-NONON, Conseillère Municipale	19 voix – élue
. Mme Sabine CHARETTE, Conseillère Municipale	19 voix – élue

Madame MARTIN informe que les personnes suivantes ont accepté d'être nommées au Conseil d'Administration du C.C.A.S. : Mmes Nadine JACQUIER, Marie-Sylvie MORAND, Catherine PASINI, Florence RACINE et Sandrine RUCHE.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL**

Les différents groupes de travail sont constitués comme suit :

. Organisation générale/Sécurité des biens et des personnes :

Patrice GRENIER et Manuel MUNOZ, Adjoint – Gérard MENU et René THIEBLEMONT.

. Finances et vie économique :

Jean-Louis BAUR, Maire, Patrice GRENIER, Emmanuel FAVRE-VICTOIRE, Adjoint, et Christian VULLIEZ, Conseiller Municipal – Christophe ANGOT, Joëlle COLLARD-MOUTTON, Christian JOURDAN, Christian NAMECHE, René THIEBLEMONT et Corinne VAN BRABANDT.

. Information, communication, presse :

Emmanuel FAVRE-VICTOIRE, Adjoint, Luce FOLPINI, Bernard GABORIT, Christine BONDAZ et François DEPLANTE, Conseillers Municipaux – François VITTOZ.

. Population, patrimoine :

Céline MARTIN, Adjointe, Luce FOLPINI, Michèle GARIN-NONON, Hervé MOUTTON, Sabine CHARETTE et Evelyne BAPTENDIER, Conseillers Municipaux.

. Scolaire et jeunesse :

Jennifer JACQUIER et Céline MARTIN, Adjointes, Aurora CHOQUEL, Sabine CHARETTE, Stéphanie COLLARD-FLEURET, Conseillères Municipales – Carine FOLLINET et Fabienne GUERINEAU.

. Voirie et services techniques :

Manuel MUNOZ, Adjoint, Luce FOLPINI et Jean-Louis SAPPEY, Conseillers Municipaux – Gérard BONDAZ, Thibault DUCRET, Olivier FLEURET, Pascal GARIN et Frédéric WERNIMONT.

. Vie culturelle, animations, sports, événementiels :

Jean-Louis BAUR, Maire, Patrice GRENIER, Jennifer JACQUIER, Céline MARTIN, Emmanuel FAVRE-VICTOIRE et Manuel MUNOZ, Adjoint, Luce FOLPINI, Michèle GARIN-NONON, Bernard GABORIT, Hervé MOUTTON, Aurora CHOQUEL, Christine BONDAZ, Sabine CHARETTE, Stéphanie COLLARD-FLEURET, François DEPLANTE et Frédéric PASINI, Conseillers Municipaux – Dominique BONDAZ, Jennifer CELLERINO, Vincent DUCROT, Olivier FLEURET, Pascal GARIN, Fabienne GUERINEAU, Danielle TRARRIEUX.

Madame BAPTENDIER demande quel groupe de travail sera chargé des problèmes de la qualité des eaux de baignade et de la ressource en eau potable.

Monsieur VULLIEZ souhaite savoir si un groupe de travail sera créé pour le projet de groupe scolaire. Monsieur BAUR informe que, dans un premier temps, la commission d'urbanisme aura en charge le dossier des acquisitions foncières. Un groupe de travail devrait être créé, dans un deuxième temps, pour réfléchir sur un projet. Monsieur VULLIEZ est intéressé par ce dossier. Madame BAPTENDIER estime qu'il est nécessaire de connaître les besoins, avant de procéder aux acquisitions foncières. Monsieur BAUR répond qu'il faut savoir si les acquisitions sont possibles sur le site projeté.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS.**

Monsieur VULLIEZ informe que Monsieur Jean NEURY a été élu Président de la C.C.B.C. Les vice-présidents seront élus le 24 avril prochain.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur MOUTTON constate que les essais de labour effectués sur le terrain stabilisé de football pour empêcher le stationnement des gens du voyage ne sont pas concluants. Monsieur BAUR reconnaît qu'il n'y a pas d'autres solutions pour l'instant.
- Concernant les tas de terre entreposés au lieudit « Le Croset », Monsieur SAPPEY informe que les travaux de nivellement ont été réalisés la semaine dernière.
- Monsieur MOUTTON demande quelle suite sera donnée au projet d'aménagement de la rue du Lac. Monsieur BAUR informera le conseil ultérieurement, n'ayant pas encore eu le temps d'étudier ce dossier. Madame BAPTENDIER demande que les riverains soient tenus informés également.

- Sur proposition de Monsieur BAUR, le Conseil Municipal fixe ses réunions au dernier mercredi de chaque mois, à 19 H 30. Les prochaines séances auront lieu le 28 mai et le 25 juin.
- A la demande de Madame COLLARD-FLEURET, le plan local d'urbanisme sera affiché dans la salle du conseil.

Le Maire,

Jean-Louis BAUR.